

res et préfets apostoliques, les pro-vicaires qui les remplacent, et les quasi-curés (canons 306, 309, 429, § 1, 466).

2. Le premier catalogue est celui d'Urbain VIII qui donne ces fêtes par ordre de dignité et que, pour plus de clarté, on présente ici disposées en divers alinéas.

1er catalogue

a) *Dominicos scilicet dies totius anni;*

b) *Fêtes de Notre-Seigneur: Nativitatis D. N. J. C., Circumcisionis, Epiphaniae, Resurrectionis cum duabus sequentibus feriis, Ascensionis, Pentecostes cum duabus pariter sequentibus feriis, SSmæ Trinitatis, Solemnitatis¹ Corporis Christi et Inventionis S. Crucis;*

c) *Fêtes de la Sainte Vierge: necnon festivitatum Purificationis, Annuntiationis, Assumptionis et Nativitatis Deiparæ Virginis;*

d) *Dedicationis S. Michaelis archangeli;*

e) *Nativitatis S. Joannis Baptistæ;*

f) *SS. Petri et Pauli, S. Andreae, sancti Jacobi², S. Joannis, S. Thomæ, SS. Philippi et Jacobi³, S. Bartholomæi, S. Matthæi, SS. Simonis et Judæ, et S. Mathiæ, Christi Domini apostolorum;*

¹ Le mot solennité a un double sens. Il désigne l'un des éléments d'une fête, la *solennité extérieure* qui est séparée de la fête et transférée en un autre jour, ordinairement un dimanche, avec (ou sans) privilège d'une messe votive de cette même fête. Ce sens est le plus connu. Mais ce mot est aussi employé pour désigner l'ensemble de tous les éléments d'une fête (anniversaire, office, messe, solennité, chômage, etc.). C'est dans ce sens qu'il est ici employé. Lorsque la solennité extérieure est séparée, les autres éléments demeurent fixés au jour de la fête.

² C'est saint Jacques le Majeur, qui a évangélisé l'Espagne et a été le premier mis à mort pour Jésus-Christ.

³ C'est saint Jacques le Mineur, cousin de Notre-Seigneur et premier évêque de Jérusalem.